

Votre facture....

Avec la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, les fournisseurs seront désormais tenus de fournir aux consommateurs des factures plus lisibles.

Dorénavant, la facture électrique basse tension devra contenir :

- l'évolution de votre consommation sur les 4 dernières années,
- une comparaison de votre consommation avec celle d'un ménage "moyen" et "économe",
- la répartition par sources d'énergie (nucléaire, combustibles fossiles, énergies renouvelables, ...) de l'électricité produite,
- l'utilisation des différents prélèvements (taxes, redevances et cotisations),
- le prix moyen de votre énergie électrique consommée (prix par kWh).

Petit exemple pratique pour calculer votre facture:

Prix de l'électricité

Consommation en Kwh	X	prix de l'énergie	+
1	X	prix de la redevance	+
Consommation en Kwh	X	prix du distributeur	+
1	X	location du compteur	+
Consommation en kwh	X	taxes, cotisations, redevances	
			= prix de l'électricité

Remarque : les taxes/cotisations/redevances :

- contribution fédérale (0,0151 Kwh)
- cotisation client protégé (0,0087 kwh)
- contribution énergie (0,1402 kwh)
- redevance et raccordement (0,0091 kwh)

